Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20261116-2026_77-DE

COMMUNE DE TRESBŒUF	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** L'an **deux mille vingt-six**, le 06 novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tresbœuf s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, en session ordinaire, sous la présidence de M. David HUREL, après avoir été convoqué le 02 novembre 2026, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.		
Séance du 6 novembre 2026	Membres en exercice : **15**	Quorum : **8** | Présents : **13**	Pouvoirs : **1** | Votants : **14**
Présents	C. BOISNARD, R. BOURNICHE, J. GALODE, S. GUILLAUME, J. GUILLOU, D. HUREL, M-H JEUSSET, V. LECLAIR, P. LETANG, G. LOUIS, A. LOYER, G. NIMAL, L. ROUX.		
Absent.e(s)	C. HELMBOLD		
Absent.e(s) excusé.e(s)	Pouvoirs : O. BLANCHARD à D. HUREL		
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T – Nomination d'un secrétaire de séance : J. GUILLOU			

FINANCES

Divers

Délibération n°2026-77/ Demande de fonds de concours spécifique auprès de Bretagne Porte de Loire Communauté pour le projet d'ALSH mutualisé

Rapporteur : D. HUREL

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le courrier de BPLC en date du 28 septembre 2026 informant de la disponibilité d'un fonds de concours spécifique dédié aux équipements mutualisés ;

CONSIDÉRANT le caractère structurant et d'intérêt commun du projet d'ALSH pour les familles du territoire ;
CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel actualisé de l'opération s'élevant à un montant total de 1 639 031,25 € HT ;

Contexte

Ce projet revêt un caractère structurant et d'intérêt commun pour les familles du territoire, associant étroitement plusieurs communes partenaires. La commune de Tresbœuf assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Par courrier en date du 28 septembre 2026, Bretagne Porte de Loire Communauté (BPLC) a informé la commune de l'existence d'un fonds de concours spécifique dédié aux équipements mutualisés. Ce dispositif d'accompagnement financier complémentaire, distinct des enveloppes communales de droit commun, est doté d'une enveloppe pouvant atteindre 100 000 € par projet.

Afin d'alléger la charge financière globale restant à la charge de la commune de Tresbœuf et d'optimiser le plan de financement de l'opération, il convient de solliciter l'attribution maximale de cette enveloppe de 100 000 €.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération, actualisé de la manière suivante :

DEPENSES	Montant en €HT	%
TRAVAUX DE CONSTRUCTION		
	1 501 500,00 €	91,61 %
INGENIERIE, FRAIS D'ETUDE		
	137 531,25 €	8,39 %
TOTAL GENERAL €HT	**1 639 031,25 €**	**100,00 %**

RECETTES	Montant en €HT	%
Etat – DETR	280 000,00 €	17,08 %
Etat – Fonds Vert	233 380,00 €	14,24 %
Région Bretagne – Bien vivre partout en Bretagne	80 000,00 €	4,88 %
Conseil Départemental – Ambitions commune	339 481,20 €	20,71 %

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20261116-2026_77-DE

EPCI – Fonds de concours (convention tripartite)		
EPCI – Fonds de concours (équipements mutualisés)	100 000,00 €	6,10 %
CAF	150 000,00 €	9,15%
ADEME	17 000,00 €	1,04 %
Commune – Emprunt	100 000,00 €	6,10 %
Commune – Autofinancement	257 001,55 €	15,69 %
TOTAL GENERAL €HT	**1 639 031,25 €**	**100,00 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**unanimité** :

- DÉCIDE de solliciter auprès de Bretagne Porte de Loire Communauté l'attribution du fonds de concours spécifique dédié aux équipements mutualisés pour un montant de 100 000 €.
- VALIDE le plan de financement prévisionnel ainsi présenté et s'engage à couvrir le solde de l'opération par ses fonds propres et les participations correspondantes.
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de Bretagne Porte de Loire Communauté, à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction et au versement de cette aide, ainsi que la future convention s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

HUREL David